

Vives inquiétudes des travailleurs dans le secteur de la Petite Enfance.

Note collective rédigée en concertation, à l'initiative de la Crèche Cardinal Mercier et de la Crèche Saint Joseph (Ixelles)
Contact : Patricia Mercier 0476 554 894, Marie Jeannée 0479/355 981 ou Stéphanie Pardoën 0479 321 807

Compte tenu d'une méconnaissance manifeste du politique concernant les réalités de terrain de la Petite Enfance, compte tenu de l'approximation, des contradictions et des paradoxes des mesures de confinement réservés au secteur des crèches, nous voulons exprimer nos plus vives inquiétudes concernant le déconfinement, aussi progressif soit-il ! Nous exigeons une prise en compte de la réalité de terrain. Des questions très précises se posent en matière de contagion et de transmission. Il nous paraît inimaginable, voire très dangereux de déconfiner les crèches dans les mêmes conditions aussi peu précises que celles du confinement.

En effet, depuis le début du confinement, la fréquentation des crèches de la Fédération Wallonie Bruxelles, est extrêmement faible puisqu'elle est de 4 à 5% de la fréquentation habituelle. Les crèches vont donc également vivre un « déconfinement » comme toute autre entreprise, à la grande différence près que les règles de distanciation physique ne pourront pas y être appliquées. Il y aura donc expositions des membres du personnel, des enfants, et des familles à des risques pour leur santé et pour leurs proches.

Une autre inquiétude du secteur est celle de sa subsistance dans le cadre de la pandémie de COVID. Il s'agit là du mode de financement, des pertes actuelles et d'éventuelles faillites.

Réalité de terrain

Le SPF Santé Publique, par le biais de sa porte-parole, a déclaré au moment du confinement, à propos des crèches : « *Il s'agit de plus petits établissements, où les règles d'hygiène sont strictes et bien respectées. Il y a donc moins de risques de contagion ».*

Cette déclaration fait état d'une vertigineuse méconnaissance des réalités de terrain de la Petite Enfance.

Tout d'abord, concernant la taille des établissements : les villes essentiellement, comportent un grand nombre de crèches de grande capacité, accueillant 50, ... 70, ... 90, ... 110, 130 et jusqu'à 160 enfants en un même lieu. Parlant de l'accueil de bébés et de transmission de virus, on ne peut pas appeler cela de « petits établissements » ...

Concernant les risques de contagion et les règles d'hygiène en crèche : si les professionnels de la Petite Enfance sont effectivement bien formés aux règles d'hygiène, il est évident que ce fait est totalement insuffisant pour limiter les risques de transmissions et contagions.

Nous en tenons pour preuve qu'en temps normal, outre les mesures d'hygiène mises en place, des enfants malades doivent régulièrement être évincés de la crèche pour raisons de santé communautaire, sur base des directives de l'ONE. Malgré ces mesures de prévention par éviction, les crèches doivent régulièrement faire face à des épisodes de contagions (ex. : bronchiolite, gastro-entérite, etc.) dû à la proximité des enfants entre eux.

Pourquoi ? A l'âge de la phase orale, les enfants mettent beaucoup en bouche tout en étant en contact les uns avec les autres. Par ailleurs, les plus petits d'entre eux régurgitent ou bavent. La plupart demandent des soins de nez très réguliers.

Il est bien-sûr inimaginable de demander à ces petits de quelques mois à 3 ans de respecter des distances de sécurité.

En outre, prendre soin des nourrissons, bébés et très jeunes enfants nécessite une grande proximité physique des professionnels avec ceux-ci (portages, changes, réconfort, soins divers, ...), ainsi qu'une proximité entre professionnel et parents (accueil de bras en bras, le matin et le soir).

Dans ces conditions d'impossibilité de respecter les distances physiques pour limiter les transmissions du COVID entre enfants et/ou adultes au sein de la crèche, nous posons la question des responsabilités dans le scénario éventuel d'un déconfinement des crèches : la responsabilité de santé publique vis-à-vis des familles accueillies, la responsabilité de santé publique vis-à-vis des travailleurs et de leur propre famille.

La survie du secteur pendant et après la crise :

En parallèle à tout cela, il y a la question financière. Environ 25 % à 40% du budget des crèches subventionnées proviennent des Participations Financières des Parents qui servent à couvrir les frais de fonctionnement et d'infrastructure (personnel sur fond propre, loyer, énergie, travaux, remboursement de prêts, ...).

Depuis plus d'un mois, il n'y a que très peu d'enfants dans les crèches, donc quasi plus de rentrées financières. Et aucune compensation pour les crèches et les préguardiennats n'est jusqu'à présent prévue par le pouvoir subsidiant (ONE). Beaucoup de crèches sont dans des situations financières très fragiles. Comment ces crèches vont-elles survivre ? Quels sont les risques de faillites en vue ? Combien de places en crèche risquent de disparaître ? Comment les parents vont-ils pouvoir retourner travailler en étant confrontés à une fermeture (sans préavis) de la crèche de leur enfant.

Questions pratiques, aux politiques, en vue du déconfinement

Afin d'envisager une sortie de confinement sécurisée pour tous et **préparée**, nous avons besoin de réponses précises aux questions suivantes :

Du côté de la protection des puéricultrices et du personnel (et donc de leurs familles) : quelles mesures sont prises ?

Des masques pour les puéricultrices ? Obligatoire ? Souhaité ? Utile ? De quel type ? Fournis par qui ? Payés par qui ? ...Il faut tenir compte des risques liés à la mauvaise utilisation des masques et qui augmentent le risque de contagion (masques mal positionnés remis avec des mains sales par exemple)

Des masques pour les parents quand ils parlent avec les puéricultrices ? Obligatoire ? Souhaité ? Utile ? De quel type ? Fournis par qui ? Payés par qui ?...

Quid des masques et de leurs effets psychologiques sur les enfants : les enfants vont-ils supporter de voir les adultes masqués ? Ils ne pourront plus percevoir les expressions émotionnelles sur le visage de leurs puéricultrices, ce qui peut être un problème pour leur sécurité affective. Certains enfants ne supportent pas la vue d'un proche masqué.

Qu'en est-il des chaussures ? Doit-on obliger les parents à porter des surchaussures dans l'enceinte de la crèche ? Obligatoire ? Souhaité ? Utile ? De quel type ? Fournis par qui ? Payés par qui ?...

Quid des tests de dépistage du personnel, avec ou sans symptômes (puéricultrices, équipe médico-sociale, personnel d'entretien, ...) ? Quid des tests de dépistages des enfants avec ou sans symptômes ? Quid des tests sérologiques des puéricultrices ayant déjà eu les symptômes ?

Un test massif du secteur, comme dans d'autres institutions telles que les maisons de repos, est-il envisagé ?

Du côté de la protection de la santé des enfants et de leur famille :

Comment éviter la transmission entre enfants pour éviter la transmission vers une autre famille, sachant que les enfants asymptomatiques peuvent être vecteurs du virus ?

A l'heure actuelle, nous avons comme directives de ne pas accueillir les enfants présentant des symptômes de toux, nez qui coulent ou difficultés respiratoires. Pourtant, quelle que soit la saison, ces symptômes font partie du quotidien des enfants fréquentant les crèches. Résultat : nombre d'enfants se verront évincés, et de parents désemparés sans solution de garde.

De plus nous n'avons pas d'indication concernant la durée de l'éviction ! Combien de temps l'enfant doit-il être écarté ? Quid des tests de dépistages des enfants avec symptômes ?

Du côté de l'accueil des parents :

- Les parents devront-ils respecter une distance de 1m50 depuis l'entrée de la crèche (file à l'extérieur comme pour les magasins) ? Il faut savoir que dans de nombreuses crèches, les espaces communs (vestiaires, hall, cages d'escaliers) sont trop exigus pour permettre la distance sociale de 1m50. Peut-on imaginer les parents faire de longues files d'attente à l'extérieur pour déposer leur enfant en crèche et arriver en retard au travail ?

- Les parents doivent déjà se laver les mains ou les désinfecter à l'entrée de la crèche. Quand un point d'eau n'est pas disponible à l'entrée de la crèche, l'utilisation de gel hydroalcoolique est inévitable. Qui le fournit ? Qui le paye ?

- Les parents devront-ils porter un masque ? En effet, la distance de 1m50 avec les puéricultrices ne pourra pas être respectée (les enfants sont accueillis de bras en bras). Qui leur fournit ces masques ? Qui les paye ?

Du côté des directions et du nombre de puéricultrices disponibles :

- Des tests seront-ils mis en place pour les professionnels présentant des symptômes, ou bien le confinement de 14 jours après disparition de symptômes *suspects* sera-t-il toujours d'actualité ? Que faire si le nombre de puéricultrices en bonne santé est insuffisant par rapport au nombre d'enfants : refuser des enfants ?

- Qu'en est-il de la responsabilité des directions concernant le non-respect de la distanciation sociale et donc du risque d'exposition du personnel travaillant à la crèche ?

En conclusion.

En cette période de crise, les crèches sont une fois de plus oubliées, non reconnues dans leurs difficultés et leur avenir est menacé !

Par ailleurs, Le gouvernement demande aux entreprises de respecter des mesures de distanciation sociale, sous peine d'amende ou de fermeture. Dans notre secteur, il n'est pas possible de respecter ces mesures, mais nous n'avons encore reçu ni matériel ni directives réalistes de protection. Qui assumera la responsabilité des éventuelles contaminations du personnel, des enfants, et de leurs familles respectives ?